

Umons, Warocqué

Ecole de droit

LOMANTO Vincenzo



JEANNE DE CONSTANTINOPLE

Madame Duffuler-Vialle

Tp Histoire du droit et des institutions

Année 2017-2018

Introduction

A l'époque du règne de Jeanne, la principauté est si puissante que les rois de France en ont peur et essaient par différents moyens d'affaiblir cette puissance. Le roi de France, Philippe Auguste, n'a pas réussi à la briser en dépit de sa victoire de Bouvines.

Devenue orpheline avec sa sœur cadette Marguerite suite à la disparition en 1206 de son père, l'empereur de Constantinople Baudouin 1er, un tuteur leur est désigné en règle avec la coutume féodale. C'est le comte de Namur, Philippe, frère cadet de Baudouin 1er.

Le roi de France met à son avantage la disparition de l'empereur de Constantinople et assujettit les jeunes comtesses en les intimidant, en proposant des époux à la comtesse Jeanne, en les réclamant à la cour du roi, etc...

Lorsque la comtesse réussit à décroître l'emprise que le roi de France avait sur elle, Jeanne établit différentes chartes et différents traités, offrant des privilèges à ses villes.¹

Qu'elle sera donc sa place dans la cour du roi Philippe Auguste ? Par quels moyens arrive-t-il à contrôler Jeanne et ses villes ? Quels seront les traités rédigés ? Quels sont les privilèges accordés à ses villes grâce à ses chartes ?

Au cours de ce travail, nous allons répondre à ces questions en abordant d'abord la place de Jeanne dans l'ordre international. Ce point sera composé de ses mariages et des traités qu'elle a conclut. Enfin, nous parlerons de ses actions à l'intérieur de ses terres en citant les chartes et privilèges octroyées à ses villes.

1 DESSAUX Nicolas, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut*, SIVERY Gérard, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut au XIII^{ème} siècle*

La place de Jeanne dans l'ordre international

Son histoire auprès du roi de France

Depuis son arrivée à la cour du roi de France, Jeanne et sa sœur Marguerite sont considérées en tant « qu'otage, garantes de la fidélité de la Flandre »²

Philippe Auguste voulait que la politique flamande soit dictée par le pouvoir Français selon les intérêts de ceux-ci. Il contraint donc Jeanne à rentrer dans une dépendance à la monarchie Française en lui assignant un conseil de nobles pro-français. Jeanne était un pion au sein de la cour du roi de France, servant les intérêts de celui-ci par des moyens stratégiques, comme par exemple un mariage politique.

Philippe Auguste nomme Jean de Nesle (un noble Français) comme bailli³ de Flandre afin de sauvegarder le contrôle sur les affaires flamandes. Jean de Nesle est destiné à fournir à la jeune comtesse l'autorité légitime en Flandre et au Hainaut avec un homme pouvant manier le pouvoir à sa place.

Jeanne passe du statut de « pion » au statut de « joueur actif » en contestant les hommes et les règles idéologiques et en régissant l'accès au pouvoir.⁴

Ses mariages politiques

Jeanne a connu deux mariages au cours de sa vie. L'un avec le comte Ferrand du Portugal et le second avec Thomas de Savoie.

Le comte Ferrand

Lors de l'enfance de Jeanne, le roi de France cherche à intimider le comte de Namur en lui proposant d'épouser sa propre fille, Marie. Suite à cela, Philippe Auguste réclame la garde de ses deux nièces Jeanne et Marguerite au titre de suzerain en 1208 en les faisant siéger en tant qu' « *otage, garantes de la fidélité de la Flandre.* »⁵

A la majorité de Jeanne, le roi de France cherche à la marier.

Le comte Ferrand, fils du roi Sanche de Portugal et de la comtesse douairière Mathilde (Veuve du comte de Flandre Philippe d'Alsace ayant comme nièce Jeanne) épouse la jeune comtesse de Flandre et de Hainaut à Paris, en janvier 1212.

Le comte Ferrand se fait emprisonner suite à sa trahison auprès de la cour de France. Philippe Auguste se venge en laissant Louis, prince héritier du roi, s'emparer d'Air et de Saint-Omer, qui faisaient partie des biens hérités de la mère du comte.

Suite à la vengeance du roi face à sa trahison, Ferrand s'allie à Jean Sans Terre d'Angleterre et à l'empereur d'Otton. Ferrand perd la bataille à Bouvines et se fait prisonnier par le roi de France pour une durée de 12 ans.

Jeanne, sans descendants de son époux, tente d'obtenir par le pape l'annulation de son mariage avec le comte Ferrand. Mais cela ne fonctionne pas car Philippe Auguste s'oppose à ce que Jeanne se remarie sans son consentement.

Thomas de Savoie

Suite à la mort du comte Ferrand, Jeanne cherche un nouvel époux en vain. En effet, le roi de France refuse qu'une nouvelle alliance naisse de part et d'autre de la Manche. Jeanne, soumise à l'autorité de Philippe Auguste, s'incline.

Suite au mariage de Saint Louis avec Marguerite de Provence en 1234, Jeanne est devenue la seule grande dame de France à être honorée de bijoux en cadeau.

Jeanne se marie avec Thomas de Savoie, oncle de la reine Marguerite de Provence. Pour ce mariage, Jeanne promet de payer la somme de 30 000 livres de relief à ce nouveau comté et ordonne des serments de fidélité au roi de France, comme à tout changement de titulaire de la puissance comtale.⁶

2 Ibid, page 18

3 Au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, agent du roi de France placé à la tête d'un baillage.

4 Erin L. Jordan, *Women, Power, and Religious Patronage in the middle ages*, Palgrave Macmillan, New York, 2006

5 DESSAUX Nicolas, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut*, SIVERY Gérard, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut au XIII^{ème} siècle*

6 Ibid

Les traités

En ce qui concerne le traité de Pont-à-Vendin (conclut le 24 février 1212), Philippe Auguste exige la restitution d'Aire et de Saint-Omer avant que Jeanne puisse épouser le comte Ferrand afin d'établir une alliance. Le roi de France est le « *seigneur lige* » de la comtesse et du comte. Suite à cet hommage, l'accueil du comte Ferrand n'était pas des meilleurs, surtout à Gand.

En effet, ce traité signifiait l'abandon d'une partie de l'héritage de Jeanne de Constantinople.

Le traité de Bapaume, quant à lui, est établi par Jeanne et Louis VIII en 1225 dans le but de se dresser contre le faux Baudouin 1er.⁷

Lors des violences engendrées par les négociants et les tisserands de Valenciennes, Jeanne s'enfuit à Mons.

La comtesse demande l'aide de son cousin royal, Louis VIII qui accepte après avoir conclu un contrat onéreux pour la comtesse Jeanne. En effet, par ce traité, Jeanne promet 20 000 livres afin que l'armée royale se lance dans une expédition armée.

Le faux roi Baudouin 1er est livré à la comtesse par le roi en lui faisant promette d'être clément à son égard et de ne pas le tuer mais Jeanne décide tout de même de pendre cet homme qui avait usurpé l'identité de son père. Elle bannit les chevaliers infidèles, impose des amendes conséquentes aux villes qui lui ont tourné le dos et offre 10 000 livres au roi.

Philippe Auguste exige la destruction des fortifications d'Ypres, de Valenciennes, d'Oudenaarde et de Cassel et propose d'en soulever de nouvelles. C'est le traité de Paris conclu entre la comtesse Jeanne et le roi de France en octobre 1214.⁸

Lors de l'emprisonnement du comte Ferrand, Jeanne et le comte acceptent et s'engage à payer une rançon de 50 000 livres avec comme gage, l'occupation de Lille, de Douai et de l'Ecluse. C'est le traité de Melun. (datant du 12 avril 1226)

Ce traité stipule également que les bourgeois et les échevins des villes de Flandre doivent promettre sous serment qu'ils ne prêteraient aucune aide au comte Ferrand ou à la comtesse Jeanne s'ils violent le traité.

De plus, la comtesse doit promettre que si ses échevins ou ses chevaliers (milites) se refusaient de jurer au roi de France le serment, elle doit les bannir de leur territoire et doit également saisir leurs biens. (Environ 27 villes et 53 nobles de Flandre jurent ce serment au roi)

A la mort de Louis, le comte Ferrand est libéré de prison (emprisonnement d'une durée de 12 ans). Les maîtres du royaume autorisent Jeanne à ne devoir payer qu'une rançon de 25 000 livres, c'est à dire 50% de la rançon de base qu'elle leur devait en engagement et exigent le château de Douai.

Jeanne retrouve Lille, l'avant-port de l'Ecluse et la ville de Douai.

7 Un prétendant s'annonce comme Baudouin 1er, disparu en 1206. Les négociants et les tisserands vivant à Valenciennes prennent parti de l'imposteur avec quelque fois une certaine violence.

8 DESSAUX Nicolas, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut*, DE PARMENTIER Els, *La politique de Jeanne de Constantinople à l'égard des villes (1212-1244). Une situation gagnant-gagnant ?*

L'action de Jeanne à l'intérieur de ses terres

Chartes et privilèges

Nombreux sont les privilèges octroyés aux villes de la comtesse de Flandre et du Hainaut.

Elle donne aux échevins le droit de régler les litiges qui les oppose comme ils le décident. Cependant, la comtesse garde un contrôle en les réprimandant pour leurs différends qui dérangent la paix des cités.

En 1212, afin de restaurer l'autorité du comte Ferrand perdue lors du traité de Pont-à-Vendin, la comtesse et lui-même renouvellent les modalités portant sur l'élection annuelle des échevins aux bourgeois de Gand.

La comtesse crée également une charte en 1216 portant sur une exonération des impôts aux nouveaux habitants de Courtrai.

Plus de 37 chartes ont été instituées pour la Marquette par Jeanne.

Le nombre de chartes instituées en 1223 en conjonction avec le patronage, transmettant des dons et des privilèges atteint un total de 20 chartes.

Elle donne aux échevins en 1226, par un acte, l'autorisation de disposer de leurs otages. Avec les échevins yprois, elle conclut une convention qui lui accorde la capacité de jouir du droit de pêche dans la majorité des fossés d'Ypres et accorde une exemption des tailles reçues sur ses terres en dehors de la ville aux nobles.

En 1228, les échevins de la ville d'Ypres, de Gand et de Douai obtiennent par le comte et la comtesse un renouvellement annuel de l'échevinage. Celui-ci accorde aux nouveaux échevins d'être élus par le collège sortant. Le rôle de la comtesse et du comte a diminué sur ce sujet. Il se limite à faire prêter serment aux échevins fraîchement élus. Cependant, grâce à l'autonomie de l'échevinage, leur présence n'est pas indispensable.

En Flandre, des privilèges donnant plus d'autonomie ou confirmant des avantages déjà obtenus sont accordés par la comtesse.

Egalement en 1226, elle accorde aux échevins et aux bourgeois de Gand de lever une accise par semaine selon leur « *bon plaisir* » pendant environ trois ans. Ce qui leur donne le pouvoir de bannir des personnes de manière indépendante.

La même année, les bourgeois de Seclin reçoivent par la comtesse les lois et libertés dont les Lillois jouissaient déjà grâce à la charte de 1235, contenant des statuts évitant des heurts aussi violent que ceux subis par d'autres grandes cités en Flandre à la partie de Lille où se trouvent les bourgeois. Jeanne avait également rédigé à Lille, une charte en 1235 pour y établir une commission de Huit-Hommes compétents pour contrôler la taille et l'établissement des comptes de cette ville.⁹

Un autre privilège octroyé à la ville de Lille grâce à une enième charte de Jeanne de Constantinople assure de nouveau sa suzeraineté sur cette ville étant donné que cette charte confirme les libertés données à la cité. Jeanne renforce son pouvoir au sein de son peuple :

« Organisation du Magistrat :

Le conseil échevinal comprend **25 membres** répartis comme suit:

- **12 échevins** sont désignés par la comtesse, chaque année, le jour de la Toussaint après avoir pris conseils des 4 curés de Lille. Ces échevins sont présidés par **le Maire**, chef de la justice et des finances.

- **4 Voir-jurés**, gardiens de la Loi et des franchises

- **8 jurés**

- Les échevins nomment **le rewart**, chargé de l'exécution des ordonnances de l'Echevinage. Il prête serment au nom de la Ville au gouverneur.

Le Magistrat comprend de plus:

- **Les Huit hommes**, chargés de répartir l'impôt

- **5 paiseurs**, qui apaisent les querelles entre particuliers

- **4 trésoriers** ou comtes de la Hanse qui sont chargés de la gestion des finances communales.

9 Erin L. Jordan, *Women, Power, and Religious Patronage in the middle ages*, Palgrave Macmillan, New York, 2006

Les précautions sont prises pour éviter la formation d'une oligarchie et assurer une rotation rapide des familles:

- On ne peut être de nouveau échevin qu'après un délai de 3 ans.
- Il est interdit à des parents (même cousin germain) de figurer dans le même échevinage.

Dans les faits, ce sont tout de même les grands bourgeois qui sont désignés. »¹⁰

En 1237, la comtesse cède aux échevins et aux jurés de la ville de Valenciennes des terrains et des ruelles de cette ville afin de pouvoir aider la construction d'un beffroi au sein du comté du Hainaut.

La comtesse a également accordé des prérogatives aux villes de Ypres, Furnes, Alost, Douai, Damme, Miude, Gand, Eeklo et Oudenaarde les exemptant de plusieurs tonlieux¹¹ et de redevances et obtenant une extension de leur territoire ou est autorisées à faire fonder une halle.

Pour les villes de Lille et d'Ardenbourg, leur prérogative concerne la navigation qui est favorisée.

Afin de maintenir une politique d'équilibre, les concessions aux villes s'accompagnent également de restrictions.¹²

10 France, Lille, Archive Municipale de Lille, disponible sur <http://archives.lille.fr/Document-du-moment/p259/1235-La-charte-de-Jeanne-de-Flandre>

11 Taxes perçues sur les marchandises lors de leur transport ou de leur exposition dans les foires et marchés.

12 DESSAUX Nicolas, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut*, DE PARMENTIER Els, *La politique de Jeanne de Constantinople à l'égard des villes (1212-1244). Une situation gagnant-gagnant ?*

Conclusion

Après avoir exposé l'histoire de Jeanne de Constantinople auprès de la cour du roi de France. Pour ensuite déboucher sur ses deux mariages politiques ainsi que sur ses nombreuses chartes et ses nombreux traités. Et terminer sur les privilèges qu'elle octroie à ses villes.

Nous pouvons conclure que Jeanne avait un rôle de « pion » au sein de la cour du roi de France, que ses mariages étaient contrôlés pour l'empêcher de former des alliances qui mettraient en cause la France et pour servir les intérêts Français. Les chartes et les traités formés par la comtesse sont nombreux, comme le traité de Melun, de Paris, de Bapaume, ... Les privilèges qu'elle octroie aux villes sont également aussi nombreuses et accompagnées également de restrictions afin de maintenir une politique d'équilibre.

Bibliographie

1. DAUTREVAUX C-R, Cléophas-Reimbold, *La Flandre sous Jeanne et Marguerite de Constantinople*, Horemans (Wazemmes), 1856
2. DELIGNE Jules, *Eloge de Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre et de Hainaut*, Vanackere, 1844
3. DESSAUX Nicolas, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut*, DE PARMENTIER Els, *La politique de Jeanne de Constantinople à l'égard des villes (1212-1244). Une situation gagnant-gagnant ?*
4. DESSAUX Nicolas, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut*, SIVERY Gérard, *Jeanne et Marguerite de Constantinople, comtesses de Flandres et de Hainaut au XIII^{eme} siècle*
5. Document iconographique, « La Flandre et le Hainaut de Jeanne de Constantinople », 1200-1244
6. Erin L. Jordan, *Women, Power, and Religious Patronage in the middle ages*, Palgrave Macmilan, New York, 2006
7. France, Lille, Archive Minicipale de Lille, disponible sur <http://archives.lille.fr/Document-du-moment/p259/1235-La-charte-de-Jeanne-de-Flandre>, consulté le 10/12/2017
8. L. A. WARNKOENING, *Histoire de la Flandre et de ses Institutions Civiles et Politiques*, Imprimeur de l'académie, Tom 1, Bruxelles, 1835
9. LEFEVRE Jean, *Annales de Hainaut*, Chez l'auteur, Paris, 1836
10. LE GLAY Edward André Joseph, *Histoire de Jeanne de Constantinople : Comtesse de Flandre et de Hainaut*, Vanackerren, Madison, 1841
11. LUYKX Theo, *Johanna van Constantinopel, gravin van Vlaanderen en Henegouwen : Haar leven (1199/1200-1244) Haar regeering (1205-1244) vooral in Vlaanderen*, Standaard-Boekhandel, 1946
12. Mairie de Marquette-lez-Lille, « Histoire « la comtesse Jeanne » », *Jeanne de Flandre*, disponible sur <http://www.marquettelezlille.fr/fr/Decouvrir-la-Ville/Histoire-Patrimoine/Jeanne-de-Flandre>, consulté le 10/12/2017